

# COMMUNE DE COUIZA

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 JUIN 2023 à 18 heures  
Salle du Conseil Municipal Mairie de COUIZA

---

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 12

- **Etaient présents** : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, SEBILLE Marie, DIESEN Christophe, DAMBOY Marie-Cindy, DUBOIS Sandrine, RUIZ Frédéric, GARCIN Patricia, CHOURREU Daniel, PLANEL Régis, BONNET Colette, THOREAU Josiane.
- **Procuration** : Néant
- **Absent excusé** : GISEL Pierrick, LEFEBVRE Clémence.

---

### Ordre du jour

- 1 – Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'Eclairage public : Nouvelle tranche Rue sainte Marie
- 2 – Adhésion à la compétence Territoires intelligents et usages numériques du SYADEN : Eclairage public connecté
- 3 – Décisions modificatives Budget M14 et Budget M49
- 4 – Subvention à 2 associations
- 5 – Convention de servitudes avec ENEDIS : ligne électrique souterraine
- 6 – Admissions en non-valeur
- 7 – City Park : consultation d'entreprises
- 8 – Goudronnage du chemin du Soula : consultation d'entreprises
- 9 – Questions diverses

---

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire salue la présence de Monsieur Frédéric RUIZ qui après quelques mois d'absence voit son état de santé s'améliorer. Il lui souhaite au nom de tous les conseillers municipaux une bonne convalescence.

Il souhaite également que le conseil municipal se recueille en la mémoire de Madame Colette Castel ancienne conseillère municipale de 2008 à 2020, qui vient de nous quitter brutalement.

Lecture et approbation du Compte rendu de la Réunion du 12/04/2023. Approuvé à l'unanimité.

Madame Sandrine DUBOIS est élue secrétaire de séance.

---

### **1 – Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'éclairage public : nouvelle tranche Rue Sainte Marie**

Monsieur Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant l'éclairage public 2024 2<sup>ème</sup> tranche Rue Sainte Marie.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Le Conseil Municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention au SYADEN et sollicite une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense.

Monsieur Christophe DIESEN Maire Adjoint sera le référent de la commune pour le suivi de cette opération auprès du Syaden.

Monsieur le Maire ajoute que depuis le début des opérations d'éclairage public en partenariat avec le SYADEN, tous les équipements ont été remplacés par des LEDS.

## **2 – Adhésion à la compétence Territoires intelligents et usages numériques du SYADEN : éclairage public connecté**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Couiza avait manifesté son intérêt auprès du SYADEN pour des solutions d'éclairage public intelligent lors de la consultation pour cet appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Le SYADEN va lancer un marché subséquent auprès des groupements d'entreprises retenus pour la mise en œuvre opérationnelle de ce projet innovant.

Le programme d'éclairage public connecté porté par le SYADEN s'inscrit dans la démarche *Symphonie* labellisée par l'Etat comme « Territoire intelligent et Durable » dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence auprès des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe DIESEN qui informe qu'il est prévu la mise en place de détecteurs de présence et la pose d'instruments de pilotage permettant de réguler l'intensité de l'éclairage public en fonction du passage d'usagers sur une plage horaire.

Il est proposé d'installer au maximum 20 détecteurs de présence par commune.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour solliciter l'adhésion à la compétence territoires intelligents et usages numériques mise en place par le SYADEN pour accéder notamment au service de l'éclairage public connecté.

Monsieur Christophe Diesen est en charge de ce dossier.

## **3 – Décisions modificatives Budget M14 et Budget M49**

### **Budget M14**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison des admissions en non-valeur qui n'avaient pas été prévues, il est nécessaire de voter un virement de crédits.

Monsieur Jean-Paul QUIEF, Adjoint aux finances propose de procéder au virement de crédits suivant :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

**6188 Autres frais divers : - 912.41**

**6541 Créances admises en non-valeur : + 912.41**

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **Budget M49**

Monsieur QUIEF garde la parole et expose au conseil municipal que suite à une erreur matérielle, certains crédits aux articles ci-après du budget M49 de l'exercice 2023 ont été inversés.

Il a été inscrit :

6811 : 14 879.25

66111 : 35 810.09

Au lieu de :

6811 : 35 810.09

66111 : 14 879.25

Il est donc nécessaire de voter une décision modificative pour rectifier cette erreur.

D'autre part, en raison des admissions en non-valeur qui n'avaient pas été prévues, il est nécessaire de voter un virement de crédits.

Suite aux propositions de Jean-Paul QUIEF, adjoint aux finances, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

6811 Dotation amortissements :	+ 20 930.84
66111 Intérêt emprunts :	- 20 930.84
6156 Maintenance :	- 1 845.80
6541 Créances admises en non-valeur :	+ 1 845.80

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 4 – Subvention à 2 associations

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser des subventions complémentaires à 2 associations :

- Association SALICORNE : la subvention de 75 €uros votée lors du budget 2022 n'a pas pu être versé sur l'exercice précédent, il est donc nécessaire de verser cette même somme sur l'exercice 2023.
- Association ASCEP (coopérative école élémentaire) : une subvention complémentaire de 155.96 €uros doit être versée afin de participer au financement des cadeaux de Noël des élèves.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour verser ces subventions et dit que ces sommes seront payées sur le compte 6574 Subventions aux associations.

#### 5 – Convention de servitudes avec ENEDIS : ligne électrique souterraine

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne électrique souterraine d'une longueur d'environ 3 mètres dans une bande de 1 mètre de large, est mise en place, par la société ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée AL18 lieu-dit « Rue du Stade ».

A ce propos, pour ne pas retarder le chantier, Monsieur le Maire a signé une convention de servitude avec ENEDIS, enregistrée sous le numéro VA19153, pour l'installation de ladite ligne électrique souterraine correspondant à : « **400 volts DB25/040847 SJN/Sécu Dép.BT p Château – COUIZA** » consentie et acceptée à titre purement gratuit.

Le notaire chargé de réitérer par acte authentique la convention, demande qu'une délibération soit prise pour régulariser cette convention.

Le conseil municipal ratifie à l'unanimité la convention pour régulariser l'opération de la société ENEDIS.

#### 6 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul QUIEF qui expose que la Trésorerie de Limoux a dressé un état des produits irrécouvrables pour les budgets M14 et M49.

Budget M14

Montant des ANV : 912.41 Euros

Budget M 49

Montant des ANV : 4 845.80 Euros

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

##### 1 – M14

D'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **912.41 Euros** pour les années 2001, 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2020, 2021 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total à admettre en irrécouvrable
2001	95.28
2013	10.00
2015	60.00
2016	52.00
2018	220.00
2019	187.50
2020	106.63
2021	181.00
<b>Total</b>	<b>912.41</b>

## 2 – M49

D'admettre en non-valeur les produits pour un montant de **4 845.80 Euros** pour les années 2012, 2013, 2014, 2015, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 se décomposant comme suit :

Année de référence	Total à admettre en irrécouvrable
2012	888.29
2013	512.27
2014	1 298.17
2015	145.27
2018	924.51
2019	108.28
2020	577.37
2021	288.70
2022	102.94
<b>Total</b>	<b>4 845.80</b>

## 7 – Aménagement d'un terrain multisport « City-Park » : consultation d'entreprises

Monsieur le Maire rappelle le projet d'Aménagement d'un terrain multisport « City Park » pour lequel la commune a obtenu des subventions :

- DETR (Etat) : 20%
- Agence Nationale du Sport ANS : 50%.

Il donne la parole à Madame Marie SEBILLE 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge de ce dossier depuis le début de l'opération.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour des devis et la commune a reçu les propositions suivantes :

- CASAL SPORT : 72 000.00 Euros HT
- ST GROUPE : 82 790.00 Euros HT
- AGORESPACE : 91 318.00 Euros HT
- KOMPAN : 86 832.00 euros HT

Le Conseil Municipal invité à se prononcer, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise CASAL SPORT tel qu'il a été présenté pour un montant de 72 000.00 Euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à commander les travaux.

Marie Sébille ajoute que les travaux devraient être terminés en septembre ou octobre au plus tard.

## 8 – Goudronnage du Chemin du Soula : consultation d'entreprises

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christophe Diesen Adjoint qui s'occupe du dossier « Aménagement du Chemin du Soula ».

Le bureau d'étude Opale a été chargé de la consultation des entreprises et la commune a reçu les propositions suivantes :

- Entreprise BURGAT : 38 525.00 €uros HT
- CAZAL : 36 750.00 Euros HT
- COLAS : 37 950.00 Euros HT
- RESCANIERE : 51 885.11 euros HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise CAZAL tel qu'il a été présenté pour un montant de 36 750.00 €uros HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à commander les travaux.

## 9 – Questions diverses

- **Fête locale de la Saint Jean** : du 23 au 25 juin 2023.  
Samedi 24/06 matin : la plaque « Stade André Ribéra » sera dévoilée à midi au stade.
- **15 juillet** : la fête nationale se déroulera le 15 juillet à Couiza. Cette année il n'y aura pas de feu d'artifice.  
Dépôt de gerbe  
Apéritif et repas au Parc – Bal des pompiers  
Animation : Orphéon Soun d'Aïci et Peut mieux faire
- **Chemin du Pech** :  
Suite à un contentieux avec une habitante du Chemin du Pech, en raison d'écoulements de boues lors de fortes pluies, la commune a été mise en demeure de faire des travaux sur ce chemin et une étude hydraulique a été demandée.  
Monsieur Diesen chargé du dossier indique que nous sommes dans l'attente de cette étude, qui doit être transmise à l'avocat de la plaignante.
- **Randonnées du patrimoine** :  
Marie Sébille fait un compte rendu de la journée du 17 juin qui s'est bien déroulée.  
Monsieur le Maire apprécie le choix de la Communauté de Communes d'avoir choisi le territoire du Pays de Couiza pour la 11<sup>ème</sup> édition des Randonnées du patrimoine.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.

Vu le Maire  
Jacques HORTALA

